

YVETTE ROUDY (1929-2026)



C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès d'Yvette Roudy, le 18 août 2026 à l'âge de 97 ans.

Son combat pour les femmes, loin des clivages politiques, nous a profondément touchés.

Elle faisait partie de ces figures qu'on admire en silence.

Par son courage, sa parole libre, son refus des injustices, beaucoup de portes se sont ouvertes.

La loi Roudy du 13 juillet 1983 est une loi pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui travaillent en entreprise. Elle a obligé les entreprises à publier des rapports sur l'égalité salariale et à mettre en place des plans d'action. Elle était à cette époque ministre déléguée chargée des droits de la femme.

C'était révolutionnaire. Pour la première fois on regardait en face les inégalités professionnelles et les discriminations fondées sur le sexe lors du recrutement, de la rémunération, de la formation et de la promotion professionnelle.

Bien que jugée par la suite comme ayant eu un bilan modeste dans son application initiale, la loi "Roudy" a posé les fondations juridiques essentielles qui ont permis des évolutions ultérieures comme la loi "Génisson" en 2001, du nom de Catherine Génisson, députée, visant à renforcer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Aujourd'hui je ne rends pas hommage au nom d'un parti politique, mais au nom de toutes les femmes.

Yvette Roudy s'est battue pour que nous puissions choisir, travailler et être payées à égalité. Grâce à elle, l'IVG a été remboursée par la sécurité sociale. Qu'on partage ou non ses idées politiques (peu importe), nous lui devons toutes quelque chose.

Son hommage réside dans sa capacité à transformer des idées féministes en lois concrètes qui ont durablement marqué la société française.

Respect et gratitude pour votre engagement, Madame.

Reposez en paix.

Jacky MORELLE présidente de la commission culture, vice-présidente de VLF